

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n° 1190 du 4 octobre 196 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1190

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 octobre 1946

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro  
31 octobre 1946

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 46-2096 du 25 septembre 1946 fixant les conditions dans lesquelles les partis politiques et groupements pourront effectuer leur propagande à l'occasion du référendum sur la Constitution (J. O. R. F. du 29 septembre 1946) : le décret n° 46-209 du 25 septembre 1946 rendant applicable aux départements et territoires relevant du Ministre de la France d'outre-mer le décret du 28 septembre 1946 fixant les conditions dans lesquelles les partis politiques pourront effectuer leur propagande à l'occasion du référendum sur la Constitution, (J. O, R, F du 29 septembre 1946).

### Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur L'Administrateur des colonies chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes

**CHAMBOREDON**